

Direction Départementale des Territoires des Alpes De Haute-Provence

Service concerné : **Service Économie Agricole**

Adresse : Direction Départementale des Territoires, avenue Demontzey, CS 10211, 04002 Digne les Bains Cédex

Contact : **Céline HECQUET tel : 04 92 30 20 79.**

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT04 (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2mois.**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois (à partir de la mise en ligne site préfecture)	Demandeur	Superficie demandée en ha	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
04 2022 069	12/07/22	20/09/22	SCEA LES MOULIERES	54,9645	PIERRERUE	A0307, A0308, A0309, A0310, A0311, A0312, A0315, A0316, A0317, A0319, C0001, C0034, C0035, C0036, C0037, C0038, C0039, C0040, C0041, C0050, C0051, C0052, C0053, C0054, C0056, C0064, C0097, C0332, C0333, C0336, C0337, C0338, C0341, C0403, C0474	Christian COLIN
				11,9129		A0009, A0010, A0015, A0018, A0019, A0021, C0178, C0187, C0188	Claude MAGNAN
				5,0675		B0287, B0489, B0515, C0228, C0238, C0239, C0275, C0335	Sylvie REYNE